

Berne, le 4 février 2021, Communiqué de presse

Position de FROMARTE, Artisans suisses du fromage, sur la réduction prévue du supplément pour le lait transformé en fromage

FROMARTE, l'organisation des Artisans suisses du fromage, rejette vivement la réduction prévue du supplément pour le lait transformé en fromage. Le relèvement du supplément pour le lait commercialisé ne doit pas se faire au détriment de ce dernier.

Adaptation proposée des suppléments pour le lait

Le Conseil fédéral a ouvert la consultation sur le train d'ordonnances agricoles 2021 le 3 février. Dans l'Ordonnance concernant les suppléments et l'enregistrement des données dans le domaine du lait, il propose une adaptation du montant des suppléments pour le lait à partir du 1^{er} janvier 2022. Le supplément pour le lait commercialisé passerait ainsi de 4.5 centimes par kilo de lait à 5.0 centimes, alors que le supplément pour le lait transformé en fromage serait baissé de 15 centimes par kilo de lait actuellement à 14 centimes (moins le montant du supplément pour le lait commercialisé).

Réduction inacceptable du supplément pour le lait transformé en fromage

FROMARTE, l'organisation des Artisans suisses du fromage, rejette vivement une réduction du supplément pour le lait transformé en fromage. Rappelons que ce supplément a été mis en place pour compenser la suppression de la protection douanière envers l'UE lors de l'introduction du libre-échange pour le fromage (protection douanière inégale pour la ligne jaune et la ligne blanche). Une réduction affaiblirait fortement le secteur fromager, secteur exportateur à forte valeur ajoutée, si la protection douanière reste inchangée, alors que ce secteur est l'un des rares à avoir enregistré des exportations stables pendant la pandémie de coronavirus.

Montant du supplément pour le lait transformé en fromage ancré dans la loi sur l'agriculture

Le montant de 15 centimes par kilo de lait (moins le montant du supplément pour le lait commercialisé) du supplément pour le lait transformé en fromage est ancré dans la loi sur l'agriculture. Une adaptation du montant est inopportune vu l'évolution des quantités avec des exportations légèrement en hausse et une explosion des importations et ne ferait qu'affaiblir tout le secteur fromager.

Pas de relèvement du supplément pour le lait commercialisé au détriment du supplément pour le lait transformé en fromage

Si l'on souhaite relever le supplément pour le lait commercialisé, il faut impérativement augmenter les moyens prévus à cet effet. Cela ne doit en aucun cas se faire au détriment du supplément pour le lait transformé en fromage. Un réaménagement des suppléments constitue une discrimination à l'encontre du segment libéralisé du marché du lait et provoque, de plus, une distorsion de la concurrence en faveur du segment protégé.

Information pour les rédactions :

Vous obtiendrez des informations supplémentaires auprès du président de FROMARTE, Hans Aschwanden (076 548 29 73 ou hans.aschwanden@bergkaese.ch), et du directeur de FROMARTE, Jacques Gygax (079 209 41 49 ou jacques.gygax@fromarte.ch).

FROMARTE, l'organisation faîtière des Artisans suisses du fromage, défend les intérêts de près de 500 fromageries artisanales. Elle couvre environ un tiers de la transformation laitière, deux tiers de la fabrication de fromage suisse et 80 % des exportations de fromage.